



## Avis public d'élection : Scrutin du 5 novembre 2017

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

Ville de Saint-Tite  
Municipalité

par Me Julie Marchand, que :  
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire et conseillers districts 1,2,3,4,5 et 6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 

2017	09	22
année	mois	jour

 au 

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>8h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>Mardi</u>		De : <u>8h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>Mercredi</u>		De : <u>8h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>Jeudi</u>		De : <u>8h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>Vendredi</u>		De : <u>8h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>

**À NOTER – Le vendredi**

2017	10	06
année	mois	jour

**le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

**de 10 h à 20 h**

2017	10	29
année	mois	jour

**de 12 h à 20 h**

- renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	19
année	mois	jour

- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	20
année	mois	jour

- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour

- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mme Alyne Trépanier

6. vous pouvez me joindre à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection		
Me Julie Marchand		
Adresse		
540, rue Notre-Dame		
Saint-Tite, Qc, G0X 3H0		
418	365	5143
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

## Signature

Donné à

Saint-Tite  
Municipalité  
Me Julie Marchand  
Président d'élection

, le

2017	08	29
année	mois	jour